

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Internationalisation de l'économie	166

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement UE n°1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le règlement UE n°717/2014 de la Commission Européenne du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 mars 2019 approuvant la feuille de route internationale 2019 « BOOK 2019 »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et la convention « type »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 approuvant le règlement d'intervention du dispositif Prim Export,
- VU** la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région des Pays de la Loire en date du 1^{er} avril 2019, relative au dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Dispositif « Emploi Export Pays de la Loire »

ATTRIBUE

une subvention totale d'un montant de 179 772,90 € pour le financement de dix emplois export selon les dossiers présentés en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 179 772,90 €,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires listés en annexe 1, selon le modèle approuvé lors de la session du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2018.

2. Dispositif VIE (Volontariat International en Entreprise) Pays de la Loire - Dossiers approuvés en Comité Export Pays de la Loire

APPROUVE

le soutien à neuf entreprises pour la mise en place de jeunes volontaires internationaux en entreprise au titre du dispositif VIE Pays de la Loire (CEDREO TECH (44), FOUCTEAU POMONE (49), DANIEL MOQUET SIGNE VOS ALLEES (53), SIT SAS (53), LABOSPORT INTERNATIONAL (72), SCHEIBER (85), SODIKART (44), LOIRE PROPRIÉTÉS (49), COGELEC (85)).

3. Dispositif Prim Export

PREND ACTE

de la liste des soixante-six entreprises bénéficiaires du soutien Prim Export, figurant en annexe 2.

4. Avenant n°1 à la convention de partenariat n°2019-00418 entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire relative au programme de promotion des filières 2019

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 80 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, portant le montant total de l'aide régionale à 260 000 € sur une dépense subventionnable totale de 338 447 € TTC,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention Prospect export n°2019-00418 entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire présenté en annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs